

ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DECISIONS D'IMPLANTATIONS ET RETRAITS
D'EMPLOIS D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE
POUR LA RENTRÉE 2024-2025

VU l'article L 211-1 du Code de l'Éducation

VU l'article L 211-8 du Code de l'Éducation

VU l'article D 211-9 du Code de l'Éducation

VU la circulaire ministérielle n° 2003-104 du 3 juillet 2003

VU l'avis du comité social d'administration spécial départemental du 29 janvier 2024

VU l'avis du conseil départemental de l'éducation nationale en date du 5 février 2024

VU l'avis du comité social d'administration spécial départemental du 5 juin 2024

VU l'avis du conseil départemental de l'éducation nationale en date du 8 juillet 2024

VU l'arrêté en date du 6 février 2024 portant implantations et retraits d'emplois d'enseignants du premier degré au titre de l'année scolaire 2024-2025

VU l'ordonnance n° 2403129-7 du 30 octobre 2024 par laquelle le juge des référés a suspendu l'exécution de l'arrêté du 6 février 2024 du recteur de l'académie de Nancy-Metz portant implantations et retraits d'emplois d'enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2024-2025 en tant qu'elle supprime un poste d'enseignant au sein de l'école élémentaire publique de LENONCOURT

Monsieur le recteur de la région académique Grand Est,
Recteur de l'académie de NANCY-METZ
Chancelier des universités

ARRÊTE

Article 1

Au paragraphe 1.2 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 février 2024 susvisé, la ligne du tableau dénommé « B - En écoles élémentaires publiques » :

«

LENONCOURT		1	
------------	--	---	--

»

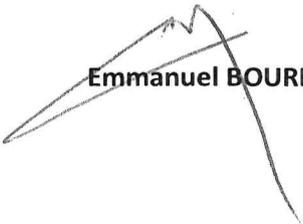
est, à titre provisoire et pour l'exécution de l'ordonnance n° 2403129-7 du 30 octobre 2024 du juge des référés du tribunal administratif de Nancy susvisée, supprimée.

Article 2

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de la direction académique des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle.

Nancy, le 31 octobre 2024

**POUR LE RECTEUR, ET PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE
L'EDUCATION NATIONALE DE
MEURTHE ET MOSELLE**


Emmanuel BOUREL